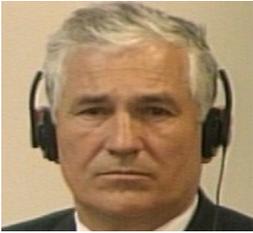




PERSONNES CONDAMNÉES

16 août 2012



Mile Mrkšić transféré au Portugal pour y purger sa peine

Ancien colonel de l'Armée populaire yougoslave (JNA), Mile Mrkšić a été transféré au Portugal pour y purger sa peine de 20 ans d'emprisonnement pour crimes commis contre des prisonniers de guerre non serbes près de la ville croate de Vukovar, en 1991.

Lorsque Vukovar est tombée aux mains de la JNA en novembre 1991, quelque 260 prisonniers de guerre ont été évacués de l'hôpital de Vukovar et transportés dans une ferme des environs, à Ovčara, où ils ont été battus et torturés avant d'être tués. D'après les éléments de preuve rassemblés lors des exhumations effectuées dans une fosse commune d'Ovčara et des autopsies pratiquées par la suite, la Chambre de première instance a identifié 194 victimes

non serbes, dont les noms figurent dans l'acte d'accusation.

Le 27 septembre 2007, Mile Mrkšić a été condamné à 20 ans d'emprisonnement par une Chambre de première instance, pour avoir aidé et encouragé la torture, le traitement cruel, la détention de ces prisonniers dans des conditions inhumaines et le meurtre de ces derniers. La Chambre d'appel a confirmé la peine le 5 mai 2009.

Le 26 janvier 2012, le Président du Tribunal

a rendu une décision par laquelle il désignait le Portugal comme l'État dans lequel Mile Mrkšić purgerait sa peine. Mile Mrkšić est la première personne condamnée par le Tribunal à être transférée au Portugal.

Le TPIY a conclu un accord sur l'exécution des peines avec le Portugal le 19 décembre 2007. 17 États ont signé de tels accords avec le Tribunal à ce jour.

JOURNÉE PORTES OUVERTES



Le TPIY ouvre ses portes pour la Journée internationale de La Haye

Le TPIY ouvrira ses portes au public le 23 septembre 2012, dans le cadre de la cinquième « Journée internationale » organisée chaque année par la Municipalité de La Haye. Cet événement permettra au public de découvrir les coulisses de la ville internationale de la paix et de la justice. Le TPIY salue cette occasion de rencontrer ses voisins et de présenter son mandat, ses travaux et ses réalisations aux habitants de La Haye et au grand public en général.

Le Tribunal ouvrira ses portes entre 11 heures et 17 heures. Parmi les activités prévues figurent des présentations données par des hauts responsables et des fonctionnaires du TPIY, dont le Président Theodor Meron, le Greffier John Hocking et le Juge Alphons

Orie ; des séances de questions-réponses ; la visite guidée de l'intérieur d'une des salles d'audience ainsi qu'une exposition et la projection de films montrant les travaux du Tribunal.

Le TPIY sera également représenté au Marché international, qui sera organisé au World Forum Convention Centre au cours de cette même journée. Les personnes qui se rendront au stand du Tribunal pourront consulter une vaste documentation sur les travaux du TPIY et poser toutes les questions qu'elles souhaiteront.

Afin de participer aux activités organisées lors de la Journée portes ouvertes, veuillez vous inscrire sur [le site Internet de la Municipalité](#).

EN SALLE D'AUDIENCE



Réquisitoire et plaidoirie dans l'affaire Tolimir

Les réquisitoire et plaidoirie se sont tenus les 14, 15 et 16 août, dans le cadre du procès de Zdravko Tolimir.

Zdravko Tolimir est accusé de génocide, d'entente en vue de commettre un génocide, de crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre, commis entre juillet et novembre 1995 à l'encontre de Musulmans de Bosnie à Srebrenica et à Žepa. Au cours de cette période, Zdravko Tolimir était commandant adjoint chargé du renseignement et de la sécurité au sein de l'état-major principal de l'armée des Serbes de Bosnie.

Conférence de mise en état dans l'affaire Đorđević

Le 23 août s'est tenue une conférence de mise en état dans cette affaire.

Du 1er juin 1997 au 30 janvier 2001, Vlastimir Đorđević occupait les fonctions de Ministre adjoint au Ministère de l'intérieur serbe (MUP) et de chef de la sécurité publique (RJB) du MUP. Il était responsable de toutes les unités et du personnel du RJB en Serbie, notamment au Kosovo, entre le 12 janvier et le 20 juin 1999. Le 23 février 2011, une Chambre de première instance l'a déclaré coupable des crimes d'expulsion, de meurtre/assassinat, de transfert forcé et de persécutions, le condamnant à une peine de 27 ans d'emprisonnement. L'Accusation et la Défense ont fait appel du jugement le 24 mai 2011.

Conférence de mise en état dans l'affaire Karadžić

Une conférence de mise en état a eu lieu le 3 septembre dans cette affaire.

Le procès s'est ouvert le 26 octobre 2009. L'Accusation a clos la présentation de ses moyens le 25 mai 2012 ; le début de la présentation des moyens de la Défense a été fixé au 16 octobre 2012.



AVANCEMENT DES AFFAIRES

AFFAIRES EN PHASE PRÉALABLE AU PROCÈS

Hadžić	<ul style="list-style-type: none"> • A plaidé non coupable le 24 août 2011
--------	---

PROCÈS EN COURS

Haradinaj et consorts	<ul style="list-style-type: none"> • Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu les 25, 26 et 27 juin 2012
Karadžić	<ul style="list-style-type: none"> • La date d'ouverture de la présentation des moyens de la Défense a été fixée au 16 octobre 2012
Mladić	<ul style="list-style-type: none"> • Le procès s'est ouvert le 16 mai 2012
Prlić et consorts	<ul style="list-style-type: none"> • Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu du 7 février au 2 mars 2011
Šešelj	<ul style="list-style-type: none"> • Les parties ont présenté leur réquisitoire et plaidoirie les 5 et 20 mars 2012
Stanišić & Simatović	<ul style="list-style-type: none"> • La présentation des moyens de la Défense a débuté le 15 juin 2011
Stanišić & Župljanin	<ul style="list-style-type: none"> • Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu du 29 mai au 1er juin 2012
Tolimir	<ul style="list-style-type: none"> • Les réquisitoire et plaidoirie ont eu lieu du 14 au 16 août 2012

PROCÈS EN APPEL

Dorđević	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement a été prononcé le 23 février 2011 (peine : 27 ans d'emprisonnement) • L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel
Gotovina et consorts	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement a été prononcé le 15 avril 2011 (peines : Gotovina - 24 ans d'emprisonnement ; Markač - 18 ans d'emprisonnement) • L'audience d'appel a eu lieu le 14 mai 2012
Lukić & Lukić	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement a été prononcé le 20 juillet 2009 (peines : Milan Lukić - emprisonnement à perpétuité ; Sredoje Lukić - 30 ans d'emprisonnement) • L'audience d'appel a eu lieu les 14 et 15 septembre 2011
Perišić	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement a été prononcé le 6 septembre 2011 (peines : 27 ans d'emprisonnement) • L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire en clôture
Popović et consorts	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement a été prononcé le 10 juin 2010 (peines : Popović - emprisonnement à perpétuité ; Beara - emprisonnement à perpétuité ; Nikolić - 35 ans d'emprisonnement ; Borovčanin - 17 ans d'emprisonnement ; Miletić - 19 ans d'emprisonnement ; Gvero - 5 ans d'emprisonnement ; Pandurević - 13 ans d'emprisonnement) • L'accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel concernant tous les accusés, à l'exception de Borovčanin, dont la peine est par conséquent définitive
Šainović et consorts	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement a été prononcé le 26 février 2009 (peines : Šainović - 22 ans d'emprisonnement ; Ojdanić - 15 ans d'emprisonnement ; Pavković - 22 ans d'emprisonnement ; Lazarević - 15 ans d'emprisonnement ; Lukić - 22 ans d'emprisonnement ; Milutinović - acquitté) • L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel concernant tous les accusés hormis Milutinović, dont l'acquittement est par conséquent définitif

OUTRAGE AU TRIBUNAL

Rašić	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement a été prononcé le 7 février 2012 (Peine : 12 mois d'emprisonnement) • L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel
Šešelj	<ul style="list-style-type: none"> • Second acte d'accusation - le jugement a été prononcé le 31 octobre 2011 (peine : 18 mois d'emprisonnement) • Le 14 novembre 2011, l'Amicus Curiae chargé des poursuites a déposé son acte d'appel
Šešelj	<ul style="list-style-type: none"> • Troisième acte d'accusation pour outrage au Tribunal- le procès s'est ouvert le 12 juin 2012. Le jugement a été prononcé le 28 juin 2012 (peine : 2 ans d'emprisonnement)

FAITS & CHIFFRES

<p>161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION</p> <p>Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 126 d'entre elles :</p> <p>13 ont été acquittées, 64 condamnées (25 ont été transférées, 36 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.</p>	126	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
	36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	35	Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 17 sont en appel, 17 sont en procès en première instance et une sont en phase préliminaire d'un nouveau procès.
	34	33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.